





















Document no. 4.2.\_EU\_fr







#### Transfert de la certification française Assistant Familial



# Synthèse européenne des Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie, France

Document rédigé par le GRETA NORD ISERE

4.2\_EU\_fr

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

## **SOMMAIRE**

1ÈRE PARTIE : INTRODUCTION	. 5
1. Présentation du projet AFUE	. 8 . 8 . 9 10 10 <b>iu</b> 11 <b>13</b>
3. Les productions du projet AFUE	16
4. La méthodologie spécifique à la Synthèse européenne des Référentiels mi des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie	18
2EME PARTIE : MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL	19
1. L'ORGANISATION DU TRAVAIL POUR L'ÉLABORATION DU DOCUMENT	23 24 25
3EME PARTIE : LA SYNTHÈSE EUROPÉENNE DES RÉFÉRENTIELS MÉTIERS PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL FAMILIAL EN BULGARIE, HONGRIE, ROUMANIE , FRANCE	
1. Le contexte de l'emploi, données actuelles et prospectives  1.1 Secteurs d'activités  1.2 Types d'institutions  1.3 Place du titulaire de d'emploi dans l'organisation  1.4 Evolution prévisible de l'emploi  2. Descriptif des activités et des tâches professionnelles  2.1 Liste des activités et des tâches professionnelles	33 37 38 39 <b>42</b> 42
CONCLUSIONS	53
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	57



Le document de synthèse des référentiels métiers propose l'inventaire de l'ensemble des activités et des tâches visées dans le cadre de formation des assistants familiaux pour chacun des pays partenaires : la Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie incluant également le référentiel français.

L'objectif étant de construire, à partir du référentiel métier national de chaque pays partenaire, un référentiel métier européen. Celui-ci décrit à partir d'un découpage par fonctions, les activités qu'effectuent les assistants familiaux engagés dans un relation d'aide auprès des enfants et précise les conditions d'exécution.

Cette synthèse s'appuie sur les documents suivants :

- Le référentiel métier du diplôme d'état d'assistants familiaux français
- Le référentiel métier des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie
- Le référentiel métier des professionnels de l'accueil familial en Roumanie
- Le référentiel métier des professionnels de l'accueil familial en Hongrie

# Présentation du projet AFUE

#### 1.1 Le contexte.

La Convention des Nations Unies sur les droits des Enfants, texte phare de la protection des enfants, leur reconnaît le droit de vivre dans leur famille. Le placement des enfants en institution ne doit intervenir qu'en dernier recours, en cas de nécessité. Or dans certains pays devenus membres de l'Europe, l'exclusion sociale des enfants, qu'ils soient handicapés, abandon ou plus largement en carence affective ou sociale, et leur placement en institution ont été trop souvent la seule alternative proposée.

Ces pratiques perdurent du fait de pressions économiques et culturelles. Les préconisations du Rapport de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe du 5 mars 2003 sur l'Amélioration du sort des enfants abandonnés invitent les pays concernés à :

- mettre en place une politique active de désinstitutionalisation et de restauration des liens familiaux de l'enfant en développant des formules alternatives à l'institutionnalisation qui privilégient le retour des enfants dans leur famille d'origine, la prise en charge des enfants dans des familles d'accueil ou des maisons familiales, la création de centres de jour...
- améliorer de façon systématique la formation des personnels en poste, avec le concours si besoin des partenariats étrangers.

L'Europe centrale et orientale connaît, depuis environ 20 ans, d'importants changements politiques, économiques et sociaux qui ont modifiés en profondeur la répartition des revenus dans la population. Cette évolution, a, dans l'immédiat, porté atteinte à la protection sociale de certains, et notamment des plus faibles : enfants adolescents et personnes âgées.

En Bulgarie, les pouvoirs publics avaient institutionnalisé la pratique du placement des enfants abandonnés, engendrant des conséquences importantes notamment en termes de recrutement de personnel qualifié, qui est resté en nombre insuffisant pour faire face aux besoins spécifiques des enfants. Les autorités Bulgares ont pris conscience de la situation et ont déclaré que la désinstitutionalisation des enfants était une priorité, et la mise en place de solutions alternatives de prise en charge une nécessité notamment avec la création de centres de jour.

En Roumanie, après une chute importante de la natalité dans les années 60, une politique nataliste à volontairement été instauré par le gouvernement, en l'assortissant de la possibilité pour les familles de placer l'enfant en institution à charge de l'état. (Loi 3/1970 organisant l'abandon des enfants dans les orphelinats). La volonté politique a aidé à reformer des lois existantes sont venues pour abroger la loi sur l'abandon des enfants dans les établissements en 1997.

Cependant, en France, la création du diplôme d'Etat d'assistant familial (DE AF) donne un nouveau statut juridique aux assistants familiaux, il entend améliorer la qualité des prises en charge en étoffant les conditions préalables à l'agrément et le contenu de la formation obligatoire et sécuriser la situation de ces professionnels. Il est entré en vigueur dans son intégralité le 1er janvier 2007, et il vise à permettre aux assistants familiaux, ayant suivi la formation obligatoire prévue à l'article L. 421.15 du code de l'action sociale et des familles, d'obtenir un diplôme professionnel. En France, les 46 800 assistants familiaux agréés en activité accueillent près de 65 000 enfants (soit une moyenne de 1,7 enfant dans chaque famille d'accueil), à la suite d'une décision judiciaire dans 9 cas sur 10. Le diplôme d'Etat d'assistant familial atteste les compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou d'un placement judiciaire. La formation qui prépare au diplôme d'Etat d'assistant familial est construite sur la base d'un référentiel professionnel (définition de la profession/contexte de l'intervention, fonctions/activités et référentiel de compétences), d'un référentiel de formation, d'un référentiel de certification qui structure à la fois la formation et la certification et qui atteste l'acquisition des compétences.

#### 1.2 Les objectifs

Les pays membres de l'Union européenne ont besoin de pouvoir placer des enfants (de 0 à 18 ans) en détresse ou rupture sociale. Les directives des politiques européennes incitent très fortement les pays adhérents à l'Union Européenne à afficher une politique commune de désinstitutionalisation.

Les personnes exerçant auprès de ces différents publics sont pour la plupart des pays des bénévoles ou des salariés sans réelles qualifications, s'appuyant davantage sur une pratique intuitive que sur un réel savoir faire. Les modes de prise en charge de ces enfants ne sont pas harmonisées au sein des différents pays de l'Union Européenne.

L'objectif du projet AFUE est de mettre en place, au niveau européen, une pratique harmonisée de prise en charge des enfants en détresse et d'harmoniser les contenus de formation des professionnels en s'appuyant sur un diplôme français qui reconnaît une pratique professionnelle innovante en terme de prise en charge.

Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains, bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'approprier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que les spécificités des contextes de ces trois pays soient prises en compte.

La mise en œuvre du projet AFUE permettra de professionnaliser les acteurs sociaux. Les assistants familiaux seront ainsi mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations rencontrées. Leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire seront renforcés dans la pratique de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement, dans leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir) dans leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...), dans leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie). Les organismes de

formation disposeront d'une offre de formation rénovée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France).

Ce projet soutient ainsi l'élaboration d'un système de formation intégrant des outils européens communs conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences. La démarche envisagée par ce projet va introduire la notion de certification des compétences au regard des activités professionnelles requises pour le métier d'Assistant familial.

#### 1.3 Les publics cibles

Les publics visés par ce transfert de diplôme seront :

- Les assistants familiaux des 3 pays partenaires Bulgarie, Roumanie, Hongrie qui ont un besoin important de professionnalisation de leurs pratiques.
- Les formateurs des organismes de formations, qui ont une pratique différente d'un pays à l'autre et qui sont en possession ou non de ressources pédagogiques adaptées.
- Plus largement les publics travaillant dans le secteur social et l'aide à l'enfance

Le public cible final est bien sûr l'ensemble des enfants en situation de détresse sociale pour qui la réalisation de ce projet permettra d'être accueillis dans de meilleures conditions et de retisser ce lien social si important pour leur développement.

#### 1.4 L'impact

L'impact sur les travailleurs sociaux :

En ce qui concerne les acteurs de terrain, c'est-à-dire les « travailleurs sociaux », ils seront mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations d'urgences rencontrées.

Cela se traduira par le développement :

- de leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire dans la pratique de l'animation, de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement
- de leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir)
- de leur capacité de communication sur l'état physique et moral avec les membres de l'équipe « aidante »
- de leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...) et du fonctionnement des institutions techniques spécialisées
- de leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie) pour travailler efficacement dans des équipes mixtes avec des médecins spécialisés
- de leur maîtrise des méthodes d'apprentissage et des processus de pensée

Impact sur les organismes de formation :

Les organismes de formation seront les utilisateurs directs compte tenu de leurs besoins et de la pénurie actuelle de programmes dans ce secteur. Les organismes prescripteurs et financeurs qui auront été associés aux travaux seront sensibles dans chaque pays à la solvabilité et à la pérennité de l'offre.

Impact sur l'offre de formation professionnelle et la transparence des qualifications : les organismes de formation disposeront d'une offre de formation rénovée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France)

# 1.5 Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui sont mises en place pour les atteindre, le nombre mais aussi, la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse. Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu du mode de fonctionnement.

Le partenariat est constitué de 11 organismes originaires de 4 pays (Bulgarie, France Hongrie et Roumanie). Il s'agit de centres de formation professionnelle initiale et continue, cabinets conseils, universités, associations, agences nationales.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui seront mises en place pour les atteindre, la diversité des secteurs ciblés, des utilisateurs et des bénéficiaires, le nombre mais aussi la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse qui doivent être pensées en amont du projet.

Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu du mode de fonctionnement suivant :

- Choix d'un organisme « chef de projet », chargé de la promotion et de la gestion scientifique, administrative et financière du projet : P0 : Université de Sofia (Bulgarie)
- Choix d'un organisme «coordinateur général » en charge de la coordination générale du projet entre les différents partenaires qui seront le relais du chef de projet : P4 : GIP FIPAG (France)
- Choix dans chacun des pays autres que la Grèce, d'un organisme « chef de file » qui sera relais du coordinateur général. Il aura en charge la coordination des actions à mettre en œuvre dans la réalisation des objectifs tout au long du projet dans son pays. P5: GRETA NORD ISERE pour la France, P2: SAPI pour la Bulgarie, P10: Association PARTENER pour la Roumanie, P7: Université de Pecs pour la Hongrie
- Choix d'un organisme « évaluateur externe permanent » du mode de fonctionnement du projet, des méthodologies utilisées, des résultats obtenus, en particulier des produits élaborés et de leur valorisation. Le choix s'est porté sur l'organisme GRETA VIVARAIS PROVENCE. Il sera chargé durant tout le projet du contrôle qualité.
- Choix d'organismes experts chargé des travaux de recherche et de production en rapport direct avec les chefs de file de chaque pays

Le partenariat du projet a été constitué des organismes suivants :

#### **BULGARIE:**

- Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet)
- Institut des Activités et des Pratique Sociale (SAPI)
- Agence nationale pour l'éducation et la formation professionnelle (NAVET)

#### FRANCE:

- Groupement d'Intérêt Public Formation et Insertion Professionnelle de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG),
- Greta Nord Isère Centre de formation continue,
- Greta VIVARAIS PROVENCE (Evaluateur).

#### **HONGRIE:**

Université de Pecs

#### **ROUMANIE:**

- Université «Alexandru Ioan Cuza» à lasi
- Direction départementale pour la protection de l'enfant lasi
- Association PARTENER le Groupement d'Initiative pour le Développement Local lasi



### La méthodologie générale du projet

#### **AFUE**

#### 2.1 Fondements de la méthodologie.

Le transfert de la certification française d'ASSISTANT FAMILIAL, consiste en plusieurs types de transfert :

- Transférabilité géographique: Il s'agit d'un transfert du titre d'Assistant familial existant en France vers les 3 pays partenaires (Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie), en tenant comptes des spécificités culturelles et souhaitant a parvenir à une harmonisation des pratiques partagées par 4 pays européens répondant à la politique européenne. Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains, bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le Diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'approprier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que les spécificités des contextes de ces trois pays soient prises en compte.
- Transférabilité méthodologique: A l' occasion de ce projet de transfert, il sera aussi question de faire partager entre les partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche, "l'Approche Par Compétences" (APC). Cette culture pédagogique commune que véhiculent les travaux de la communauté européenne en matière de formation s'appuie sur la recherche de la meilleure adéquation possible entre formation et emploi. Progressivement l'APC s'est construite autour d'une méthodologie qui partant des besoins économiques construit les dispositifs de formation pour qu'ils répondent à ces besoins. L'enchaînement est le suivant: ACTIVITES PROFESSIONNELLES COMPETENCES REQUISES CONTENUS DE FORMATION CERTIFICATION. Le projet permettra à tous les partenaires, notamment à ceux de l'Est de l'Europe, de partager cette même vision de la finalité de la formation.
- Transférabilité sectorielle : Une des activités du projet consiste, dans la phase de diagnostic, à identifier les différents cadres législatifs et juridiques de la protection des personnes, dans les pays partenaires. L'étude et les constats liés à la problématique de l'abandon et du risque social pourront faire l'objet d'une diffusion à d'autres secteurs: droit, justice, prévention, médiation. Un transfert pourra s'envisager en direction des nombreux métiers du champ de la santé où la relation d'aide est fortement présente ; par ailleurs, l'ingénierie des compétences (modularisation) et l'ingénierie globale du projet sont transférables à tout autre secteur.

Pour réaliser ce transfert, il a été nécessaire de :

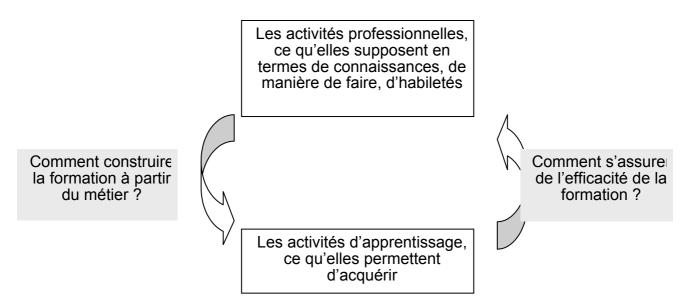
• Identifier les freins au développement de la relation d'aide dans les différents pays

- Adapter et transférer une ingénierie de formation pour instrumenter les organismes de formation et institutions de type emploi/formation, en vue de professionnaliser les travailleurs sociaux qui ont en charge la relation d'aide.
- Promouvoir une offre de formation adaptée et rénovée, intégrant les spécificités du public comme moyen de développement de la relation d'aide au service des politiques nationales et européennes de solidarité.
- Mieux conceptualiser les problématiques liées à la l'accueil familial, mieux identifier le réseau des acteurs.
- Consolider les connaissances et faciliter la résolution de problèmes sur ce champ.

#### 2.2 l'Approche Par Compétences (APC), fil directeur du projet.

Les formateurs ont progressivement développé une approche pour «penser la formation comme un levier de la performance économique», il s'agit de l'Approche Par Compétences.

L'APC est une approche, une manière de voir, un fil conducteur qui donne du sens aux pratiques de formation. Ce fil conducteur consiste à mettre en articulation les activités professionnelles actuelles et en devenir d'un emploi donné, et la formation des titulaires de cet emploi, de telle sorte que les acquis de la formation se transforment en effets sur le poste de travail.



Ce fil conducteur qu'est l'APC a donné naissance à un nouveau domaine de compétences des formateurs, celui de l'ingénierie de formation.

La définition de l'ingénierie de formation que nous avons retenue dans le projet est la suivante :

- « Ensemble des méthodes des ingénieurs appliquées à la formation ». La cible de l'analyse est une organisation, un service. L'ingénierie de formation est donc un ensemble de méthodes, outils, démarches qui visent à :
- Analyser la problématique ressources humaines d'une organisation de travail
- A traduire cette problématique en besoins de formation

- A définir les conditions dans lesquelles cette formation est susceptible de répondre aux besoins
- A évaluer si l'action a produit ses effets sur la problématique
- A éventuellement apporter des correctifs. »

Dans le cadre du transfert, il a été fait appel aux méthodologies d'ingénierie de formation en application de l'Approche Par Compétences.

L'ensemble des productions qui ont fait l'objet de choix méthodologiques sont les suivantes :

- Méthodologie de construction des états des lieux dans les 3 pays
- Méthodologie de construction du Référentiel métier
- Méthodologie de positionnement du dispositif de formation dans le Cadre européen des certifications professionnelles

# 3 Les productions du projet AFUE

Le projet de transfert conduira les partenaires à la production des plusieurs résultats . Tous les résultats seront accessibles gratuitement à partir du site du projet <a href="https://www.projetafue.eu">www.projetafue.eu</a>. La liste des resultats du projet est la suivante :

No.	Titre du résultat	Codification
	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie	1_BG_fr 1_BG_bg
1	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Hongrie	1_HU_fr 1_HU_hu
	Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Roumanie	1_RO_fr 1_RO_ro
2	Synthèse européenne des états des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation en Roumanie, Bulgarie et Hongrie	2_EU_fr 2_EU_bg 2_EU_hu 2_EU_ro
3	Etude des conditions de transférabilité du titre français d'Assistant familial à partir de l'état des lieux et du diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie, Hongrie, Roumanie. Annexe : Guide du transfert.	3_EU_fr 3_EU_bg 3_EU_hu 3_EU_ro
	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie	4.1_BG_fr 4.1_BG_bg
4.1	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Hongrie	4.1_HU_fr 4.1_HU_hu
	Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Roumanie.	4.1_RO_fr 4.1_RO_ro
4.2	Synthèse européenne des Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie.	4.2EU_fr 4.2EU_bg 4.2EU_hu 4.2EU_ro
5.1	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie	5.1_BG_fr 5.1_BG_bg
0.1	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Hongrie	5.1_HU_fr 5.1_HU_hu
	Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil	5.1_RO_fr 5.1_RO_ro

	familial en Roumanie	
5.2	Synthèse européenne des Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie	5.2_EU_bg
6	Recueil des outils pédagogiques en Bulgarie, Hongrie, France, Roumanie pour la formation des professionnels de l'accueil familial	6_EU_fr 6_EU_bg 6_EU_hu 6_EU_ro
7	Programme européen de formation de formateurs pour le transfert des ressources et productions réalisées	7_EU_fr 7_EU_bg 7_EU_hu 7_EU_ro
8	Site internet	www.projetafue.eu
9	CD ROM "L'accueil familial en Europe"	

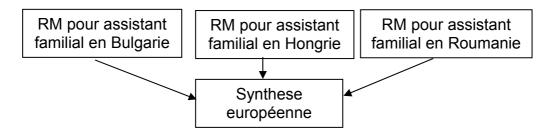
# 4.4

### La méthodologie spécifique à la

# Synthèse européenne des Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie

Les analyses qui ont conduit à la Synthèse européenne des Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie ont été les suivantes :

- Dans chacun des 3 pays de transfer il a été construit un référentiel métier à partir de l'analyse des emplois d'assistant familial croisée avec les elements de transfer à partir du referentiel français,
- Par agrégation, à partir de leur complementarité, les 3 referentiels ont été comparés, analysés est reunis dans une synthese européenne.





Les pays membres de l'Union européenne ont besoin de pouvoir placer des enfants (de 0 à 18 ans)

en détresse ou rupture sociale : nous entendrons par là : des enfants victimes de déficience parentale affective ou éducative. Les directives des politiques européennes incitent très fortement les pays

adhérents à l'Union Européenne à afficher une politique commune de désinstitutionalisation.

Les personnes exerçant auprès de ces différents publics sont pour la plupart des pays, sont pour

partie des bénévoles ou des salariés sans réelles qualifications, s'appuyant davantage sur une pratique intuitive que sur un réel savoir faire. Les modes de prise en charge de ces enfants ne sont pas

harmonisées au sein des différents pays de l'Union Européenne.

Le projet vise à mettre en place, au niveau européen, une pratique harmonisée de prise en charge

des enfants en détresse et d'harmoniser les contenus de formation des professionnels en s'appuyant sur un diplôme français qui reconnaît une pratique professionnelle innovante en terme de prise en charge. Il s'agit d'un transfert du titre d'Assistant familial existant en France vers 3 pays partenaires (Bulgarie, Roumanie et Hongrie), en tenant comptes des spécificités culturelles et autre, afin de parvenir à une harmonisation des pratiques partagée par 4 pays européens répondant à la politique européenne.

Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains et bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'approprier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.

A l'occasion de ce projet de transfert, il sera aussi question de faire partager entre les partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche, "l'Approche Par Compétences" (APC). Cette culture pédagogique commune que véhicule les travaux de la communauté européenne en matière de formation s'appuie sur la recherche de la meilleure adéquation possible entre formation et emploi. Progressivement l'APC s'est construite autour d'une méthodologie qui partant des besoins économiques construit les dispositifs de formation pour qu'ils répondent à ces besoins.

L'enchaînement est le suivant: ACTIVITES PROFESSIONNELLES

- COMPETENCES REQUISES - CONTENUS DE FORMATION - CERTIFICATION. Le projet permettra à tous les partenaires, notamment à ceux de l'Europe Centrale et de l'Est, de partager cette même vision de la finalité de la formation.

Le projet AFUE vise aussi une transférabilité sectorielle. Une des activités du projet consiste, dans la

phase de diagnostic, à identifier les différents cadres législatifs et juridiques de la protection des personnes, dans les pays partenaires. L'étude et les constats liés à la problématique de l'abandon et

du risque social pourront faire l'objet d'une diffusion à d'autres secteurs: droit, justice, prévention, médiation. Un transfert pourra s'envisager en direction des nombreux métiers

du champ de la santé où la relation d'aide est fortement présente - par ailleurs, l'ingénierie des compétences (modularisation) et l'ingénierie globale du projet sont transférables à tout autre secteur.

Pour réaliser ce transfert il a été jugé nécessaire de :

- Identifier les freins au développement de la relation d'aide dans les différents pays
- Adapter et transférer une ingénierie de formation pour instrumenter les organismes de formation et institutions de type emploi/formation, en vue de professionnaliser les travailleurs sociaux qui ont en charge la relation d'aide. 15
- Promouvoir une offre de formation adaptée et rénovée, intégrant les spécificités du public comme moyen de développement de la relation d'aide au service des politiques nationales et européennes de solidarité.
- Mieux conceptualiser les problématiques liées à la l'accueil familial, mieux identifier le réseau
- des acteurs.
- Consolider les connaissances et faciliter la résolution de problèmes sur ce champ.
- Au terme du projet les partenaires disposeront d'une synthèse européenne (référentiels métiers et formations, programme de formation) pour le métier d'assistant familial. Ce corpus d'outils d'ingénierie de formation sera réalisé à partir des produits qui auront été adaptés en Bulgarie, en Roumanie et en Hongrie.



#### l'élaboration du document

#### 1.1. Le rôle des différents partenaires

#### Pour la Bulgarie :

Le rôle des participants dans le groupe de soutien dépendait des tâches et des fonctions des institutions qu'ils représentaient, ainsi que de leurs compétences. Le groupe de soutien était divisé en deux groupes de travail. L'objectif du premier groupe était d'effectuer le travail d'élaboration du document. Ce groupe était composé, principalement, des représentants de l'IAPS, de l'Université de Sofia « Saint Clément d'Ohrid », de l'Agence nationale de formation et d'éducation professionnelle et des complexes de services sociaux pour les enfants et les familles à Sofia, à Shoumen et à Pazardzhik. L'objectif du deuxième groupe était de valider le document ainsi élaboré, d'indiquer des repères et de donner des recommandations. Ce groupe était composé d'experts de l'Agence d'aide sociale et de l'Agence nationale de la protection de l'enfant.

#### Pour la Roumanie :

L'élaboration du document a été réalisée par la collaboration et la consultation de plusieurs organisations et/ou personnes:

- L'Université "Al. I. Cuza" de lasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par le maître de conférences dr. Contiu SOITU,
- La Direction Générale d'Assistance Sociale et de Protection de l'Enfant (DGASPC) de lasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par le Directeur exécutif ing. Florin ION, le Directeur Exécutif adjoint dans l'assistance sociale pour l'enfant et la famille juriste Niculina KARACSONY, Angelina ENACHE coordinateur Centre de ressources et de conseil pour les assistants maternels professionnels et autres.
- L'Association PARTENER-le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de lasi a été représentée dans l'élaboration du présent document par Catalin ILASCU, formateur et consultant en formation professionnelle et Alina CIORNEI, conseillère en formation continue
- Des consultations ponctuelles ont eu lieu aussi avec les représentants d'autres directions départementales d'assistance sociale et de protection de l'enfant, d'autres structures de formation ou de certification de la formation (le Conseil National de Formation Professionnelle des Adultes) et association professionnelle (Collège national des Assistants Sociaux).

#### Pour la Hongrie :

Les professionnels énumérés ci-dessous (cf. 1.3 Les groupes d'appui nationaux pour la Hongrie) ont rédigé la version suivante suite à un travail en équipe et lors des consultations indiviuelles.

#### 1.2. Les institutions auprès desquelles les données ont été collectées

#### Pour la Bulgarie :

- Université de Sofia;
- SAPI;
- Agence nationale d'éducation et de formation continue;
- Centre d'aide publique Sofia;
- Centre d'aide publique Shumen;
- Centre d'aide publique Pazardjik ;
- Centre regional de famille d'accueil Sofia;
- Centre regional de famille d'accueil Pernik ;
- Centre regional de famille d'accueil Shumen ;
- Centre regional de famille d'accueil Smolyan ;
- Centre regional de famille d'accueil Gabrovo ;
- Centre regional de famille d'accueil Targovishte ;
- Centre regional de famille d'accueil Veliko Tarnovo ;

#### Pour la Roumanie :

- Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant lasi (Services publics d'assistance sociale);
- Service public Local d'Assistance Sociale Botosani (Services publics d'assistance sociale);
- Direction d'Assistance Communautaire lasi (Services publics d'assistance sociale);
- Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Vaslui (Services publics d'assistance sociale);
- Collège National des Assistants Sociaux Roumanie (Organisation professionnelle nationale);
- Université «Al.I.Cuza» lasi (université);
- Université Baia Mare (université);
- Association PARTENER le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de lasi (ONG avec activité/expertise dans le domaine social);
- Caritas Roumanie (ONG avec activité/expertise dans le domaine social)
- Centre National pour la Formation Professionnelle des Adultes (CNFPA) (Agence nationale pour la réglementation de la formation continue);

#### Pour la Hongrie :

Gouvernement du Département Baranya, Bureau de Protection de l'Enfance Centre de Protection de l'Enfance du Département Baranya

### 1.3. Les groupe d'appui nationaux

### Pour la Bulgarie :

Organisation	Nom	Position	Contacts
Agence nationale de la protection de l'enfant	Darinka Yankova	Secrétaire général	2 rue de Triaditza, Sofia tél. +359 2 933 90 50
Direction « Politique de l'Etat pour l'enfant » à l'Agence nationale de la protection de l'enfant	Tsveta Antonova	Directeur	2 rue de Triaditza, Sofia tél. +359 2 933 90 32
Direction « Protection de l'enfant » à l'Agence de l'intervention sociale	Ofeliya Kaneva	Directeur	2 rue de Triaditza, Sofia tél. +359 2 933 90 37
Agence nationale d'éducation et de formation continue	Penka Nikolova	Expert public	125 Tzarigradsko chaussée Blvd tél. +359 2 973 33 58
Centre d'aide publique – Sofia	Biliyana Koycheva	Directeur	175 rue de Pirotska, Sofia tél. +359 2 920 42 38 e-mail: sapi_slaveykov@abv.bg
Complexe de services sociaux pour des enfants et familles, Shoumen	Veneta Gospodinova	Directeur	12 rue de Dimitar Blagoev, Shoumen tél. + 359 54 852 47 13 e-mail: ksu_sh@abv.bg
Complexe de services sociaux pour des enfants et familles, Pazardzhik ;	Yana Staneva	Directeur	48 Aleksandar Stamboliiski Blvd, Pazardzhik tél. + 359 34 447 530 e-mail: ksu pazardjik@abv.bg
Institution pour enfants « Petko Rachov Slaveykov », Sofia ;	Nadiya Dzhounova	Directeur	175 rue de Pirotska, Sofia tél. + 359 2 822 33 03
Faculté de pédagogie primaire et préscolaire à l'Université de Sofia;	MdC dr.Neli Petrova-Dimitrova	Professeur	69A Shipchenski prohod, Sofia tél. +359 2 872 08 93
Institut d'activités et de pratiques sociales.	Dr.Nadiya Stoykova	Directeur exécutif	22 rue de Lulin planina, Sofia tél. +359 2 852 47 13 e-mail: sapi@abv.bg
Institut d'activités et de pratiques sociales.	Yanitsa Nedelcheva	Formateur	175 rue de Pirotska, Sofia tél. +359 2 920 42 38
Faculté de pédagogie	Hristina Otzetova	Assistant	69A Shipchenski prohod,

primaire et préscolaire à l'Université de Sofia;		professeur	Sofia tél. +359 2 872 08 93
Faculté de pédagogie primaire et préscolaire à l'Université de Sofia;	Marina Pironkova	Assistant professeur	69A Shipchenski prohod, Sofia tél. +359 2 872 08 93
Faculté de pédagogie primaire et préscolaire à l'Université de Sofia;	Stefan Stefanov	Assistant Professeur	69A Shipchenski prohod, Sofia tél. +359 2 872 08 93

#### Pour la Roumanie :

#### Les formateurs ayant conduit les analyses d'emplois (RM)

Nom	Fonction	Institution	Pays
Contiou SOITU	Conf. Dr.	Université AL.I Cuza	ROUMANIE
Adrian NETEDU	Conf. Dr.	Université AL.I Cuza	ROUMANIE
Daniela SOITU	Conf. Dr.	Université AL.I Cuza	ROUMANIE
Camelia MORARIU	Asist. Drd.	Université AL.I Cuza	ROUMANIE
Mihaela RADOI	Lect Drd.	Université AL.I Cuza	ROUMANIE
Catalin ILASCU	Consultant en formation professionnelle	As. PARTENER GIDL	ROUMANIE
Alina CIORNEI	Conseillère pour la formation continue	As. PARTENER GIDL	ROUMANIE
Angelina ENACHE	Formateur	Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Lasi	ROUMANIE

#### Les professionnels ayant participé aux travaux RM

NOM PRENOM	FONCTION	ETABLISSEMENT	Pays
Niculina KARACSONY	Directeur général adjoint et juriste	Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Lasi	ROUMANIE
Angelina ENACHE	Psychologue et coordonnateur du centre du conseil pour les assistants	Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Lasi	ROUMANIE

	maternels		
Liliana MIHALCEVA	Assistant social et coordinnateur	Direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant Lasi	ROUMANIE

#### Pour la Hongrie:

#### Les formateurs ayant conduit les analyses d'emplois (RM)

Nom	Fonction	Institution	Pays
Dr. KOVÁCS Sándor	Maître de conférence retraité	Pécsi Tudományegyetem (Université de Pécs)	HONGRIE
Dr. KOZMA Béla	Directeur	Comenius Szakképző Intézet (Institution d'Enseignement Professionnel	HONGRIE
		Comenius)	

#### Les professionnels ayant participé aux travaux RM

NOM PRENOM	FONCTION	ETABLISSEMENT	Pays
KOCH József	Rapporteur spécialisé de la protection de l'enfant	Baranya Megyei Önkormányzat Hivatala (Mairie du Département Baranya)	HONGRIE
VARGA Veronika	Consultant spécialisé de la méthodologie	Baranya Megyei Gyermekvédelmi Központ (Centre de Protection de l'Enfant du Département Baranya)	HONGRIE

#### 1.4 Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail internationales relatives aux Référentiels Métiers :

Type de groupe	Lieu	Date	Objet
Réunion de travail	Bourgoin	3-5 mai 2010	Formation préparatoire pour
internationale			l'élaboration du référentiel métier
Réunion de travail	Sofia	28-29 juin 2010	Premiers débats, contrôle
internationale			
Réunion de travail	Budapest	20 décembre	Evaluation, corrections
internationale	-	2010	

Réunion de travail	Lyon	04 – 05 avril	Evaluation, corrections
internationale	-	2011	

#### Pour la Bulgarie :

#### Calendrier des réunions de travail relatives au Référentiel Métier

Objet	Lieu	Date
Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	09.09.2010
Répartition des tâches	SAPI	06.01.2011
Répartition des tâches	Faculté de pédagogie primaire et préscolaire à l'Université de Sofia	13.04.2011
Validation des modifications; Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	16.06.2011
Répartition des tâches	Agence nationale d'éducation et de formation continue	12.09.2011

#### Pour la Roumanie :

#### Calendrier des réunions de travail relatives au référentiel métier

NO. CR	OBJET	LIEU	DATE		
T.					
1	Réunion pour préparer et repartir les rôles a l'intérieur	lasi	8-9 juin 2010		
	de l'équipe des partenaires roumains pour la mise en				
	forme dans la grille du projet AFUE du RM pour				
	l'assistant maternel en Roumanie présentée a la				
	réunion de Bourgoin Jailleu				
2	Rédaction du RM pour l'assistant maternel en	lasi	10-24 juin 2010		
	Roumanie		,		
3	Réunion pour validation du RM pour la présentation au	lasi	25 juin 2010		
	Comité de pilotage de Sofia Bulgarie, 28-29.06.2010		,		
4	Réunion pour l'amélioration du contenu et de la forme	lasi	7-8 juillet 2010		
	de présentation du RM suite aux remarques issues lors				
	du Comité de pilotage de Sofia Bulgarie, 28-29.06.2010				
5	Réunions pour la rédaction finale du RM pour	lasi	10 et 24 sept		

	l'assistant maternel en Roumanie		2010	
6	Réunion pour la validation du RM pour l'assistant	lasi	4 oct 2010	
	maternel en Roumanie mis en forme dans la grille du			
	projet AFUE			

#### Pour la Hongrie :

#### Calendrier des réunions de travail relatives au référentiel métier

Objet	Lieu	Date
Présentation du projet,	PTE FEEK	1 juin 2010
planification du travail	(Université de	
	Pécs)	
Assembler les activités	PTE FEEK	9 juin 2010
professionnelles de l'assistant	(Université de	
familial	Pécs)	
Composition du référentiel	PTE FEEK	25 juin 2010
métier	(Université de	
	Pécs)	



# Le contexte de l'emploi, données actuelles et prospectives

#### 1.1 Secteurs d'activités

#### Pour la Bulgarie :

Le « soin d'accueil » possède toutes les caractéristiques d'une activité professionnelle du groupe des métiers de la relation d'aide. Par sa nature elle s'apparente à la profession d'éducateur des institutions spécialisées parce qu'il s'agit d'un soin à temps complet fourni à l'enfant, dont les parents ont des difficultés de longue durée qui ne leurs permettent pas d'assuer leur rôle de parent.

La différence essentielle, par comparaison avec la profession de l'éducateur en institution spécialisée, consiste dans le lieu où cette profession est exercée : le soin d'accueil est apporté au sein de la maison de la famille d'accueil ; quant aux éducateurs, ils l'apportent au sein de l'institution spécialisée. Le plus souvent la raison de la confusion entre le soin d'accueil et l'adoption est le lieu où ce soin est fourni. Le manque d'un contrat de travail et d'une rémunération du travail exercé par les parents d'accueil bénévoles mène également à la confusion des types de soin et à la similitude entre l'adoption et l'hébergement de l'enfant par des proches ou par des membres de leur famille.

La professionnalisation dans le secteur du « soin d'accueil » mènera à la précision des notions et à la classification nette des types de soin pour l'enfant. (cf. tableau ci-dessous)

A l'exception de l'adoption, toutes les autres formes de soin apporté à l'enfant sont des formes de soin partagé à un niveau différent avec les parents biologiques.

Il s'agit en effet, des formes de service rendu aux parents biologiques qui se heurtent à des difficultés variées les empêchant de s'occuper de leurs enfants. Les services peuvent être définis comme mis en œuvre pour remplacer le soin parental pour un laps de temps différent (de quelques heures dans les crèches et les jardins d'enfants pour des parents qui travaillent et qui accordent aux professionnels le droit de subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants à des mois et des années dans le cas des enfants à risque dont les parents fournissent des soins extrêmement déficients).

Caractéristiques	Parent adoptif	Parent d'accueil	Educateur dans une IS	Educateur dans un établissement pour enfants	
La relation juridique et de travail concernant le soin apporté	-	x/-	X	X	- Accord avec les parents
Rémunération du travail accompli	-	x/-	X	X	Х
Déroulement d'une formation en tant qu'une condition préliminaire pour fournir le soin.	х	х	-	-	-
Type du soin	Permanent	Temporaire	Temporaire	Temporaire	Temporaire
Période du soin dans le cadre de la semaine	24 heures, 7 jours ouvrabl es.	24 heures, 7 jours ouvrables.	24 heures, 7 jours ouvrables.	•	dans le cadre du jour
Capacité des parents biologiques de subvenir aux besoins fondamentaux de l'enfant	-	-	-	X	Х
Lien de l'enfant avec les parents biologiques	-	х	Х	X	X

Lieu où le soin est apporté	La maison du parent adoptif		L'institution	L'institution	La maison des parents biologiques
Droits parentaux	X	-	-	-	-
Droits d'héritage	Х	-	-	-	-

## Pour la Hongrie:

L'assistant familial est un professionnel qui, au sein de sa propre famille, assure un accueil temporaire ou à long terme d'un enfant mineur, séparé de sa famille biologique d'une manière provisoire ; ou d'un jeune majeur bénéficiant d'une prise en charge temporaire. Il assure le développement équilibré de l'enfant placé dans sa famille par un projet de prise en charge individuel.

Lors de ses activités, il met toujours en avant l'intérêt de l'enfant, il aide au maintien des relations avec sa famille biologique, il soutient le retour et l'intégration dans sa propre famille, ou - en cas de manque absolu de relations avec la famille biologique - l'adoption. Il vise à limiter les inégalités de chances dues à l'éducation en dehors de la famille biologique.

#### Pour la Roumanie :

La Loi no. 272/2004 établit tant les types de services destinés à la prévention de la séparation de l'enfant de ses parents, que ceux de la protection spéciale de l'enfant qui a été temporairement ou définitivement séparé de ses parents. Les types de services suivants ont été organisés et sont devenus fonctionnels : services de jour, services de type familial et services de type résidentiel.

Les services de type familial assurent la croissance et l'entretien de l'enfant séparé temporairement ou définitivement de ses parents, au domicile d'une personne physique ou d'une famille (famille élargie, assistant maternel, autre famille/personne).

L'assistant maternel professionnel est la personne physique, attestée dans les conditions de la loi, qui assure par l'activité qu'il déroule à son domicile, la croissance, l'entretien et l'éducation nécessaires au développement harmonieux des enfants qu'il reçoit en placement ou en charge.

L'Arrêté du Gouvernement 679/2003 présente les conditions d'obtention de l'attestation, les procédures d'attestation et le statut de l'assistant maternel professionnel ; Art. 1, et les attributions de l'assistant maternel :

- Assurer la croissance, l'entretien/la protection et l'éducation de ses enfants et le développement harmonieux, physique, psychique, intellectuel et affectif,
- Assurer l'intégration des enfants dans sa famille en leur assurant un traitement égal à ceux des autres membres de la famille.
- Assurer l'intégration des enfants dans la famille sociale
- Contribuer à l'intégration des enfants dans leur famille naturelle ou adoptive,
- Assurer la continuité de l'activité dans la période du congé aussi, à l'exception des conditions prévues par la loi,
- Respecter le caractère confidentiel des informations qu'il reçoit sur les enfants,
- Participer aux programmes de formation organisés par son employeur,
- Noter les événements importants concernant la vie de l'enfant, la santé et les soins médicaux de celui-ci, l'activité scolaire, le progrès enregistré et ses performances,
- Informer l'employeur sur tout changement apparu dans sa situation personnelle ou sociale qui peut affecter son activité professionnelle mais aussi tout changement concernant l'enfant,
- Dans la relation avec l'enfant : l'AMP doit assurer la fonction de soin/protection, d'éducation et de communication.

- Dans la relation avec la famille naturelle/d'adoption : l'AMP doit assurer la fonction de communication et d'information
- Dans la relation avec l'employeur : l'AMP doit assurer la fonction de communication, d'information et de formation professionnelle

# 1.2 Types d'institutions

# Pour la Bulgarie :

Des institutions directement engagées par la profession :

- Direction « Assistance sociale »
- Département « Protection de l'enfant »
- Centre de soutien public

#### Autres institutions:

- Jardin d'enfants
- Ecoles
- Services sociaux au sein de la communauté
- Centres de réhabilitation et d'intégration sociale
- Centres de jour

# Pour la Hongrie:

Réseaux d'assistants familiaux, équipe de travail, collectivités locales, structures non gouvernementales, Eglises.

#### Pour la Roumanie :

Les types d'institutions dans lesquelles travaillent les assistants maternaux entrent dans la catégorie des fournisseurs publics de services sociaux :

- Service public d'assistance sociale au niveau départemental et local,
- Autres services publics spécialisés au niveau départemental et local,
- Institutions publiques qui ont crée des départements d'assistance sociale.

Le service public d'assistance sociale, organisé au niveau local, a la responsabilité de la création, du maintien et du développement des services sociaux à caractère primaire en fonction des besoins sociaux identifiés pour l'objectif prioritaire de soutenir la fonctionnalité sociale de la personne dans son environnement de vie, familial et communautaire.

Le service public d'assistance sociale organisé au niveau départemental, a la responsabilité du développement et la diversification des services sociaux spécialisés, en fonction des besoins sociaux identifiés, pour l'objectif prioritaire qui est de soutenir la fonctionnalité sociale de la personne, centrée sur la réinsertion dans son environnement de vie, familial et communautaire.

Les fournisseurs privés de services sociaux peuvent être :

- Associations et fondation, cultes religieux et autres formes organisées de la société civile.
- Personne physique autorisées dans les conditions de la loi,

- Filiale des associations et fondations internationales reconnues en conformité avec la législation en vigueur,
- Organisations internationales de profil.

Les fournisseurs de services sociaux peuvent organiser et fournir des services sociaux seulement s'ils sont agréés dans les conditions de la loi. La méthodologie d'accréditation des fournisseurs de services sociaux est approuvée par le Gouvernement suite à la proposition du Ministère du Travail et des Affaires Sociales.

Les sociétés commerciales peuvent fournir des services sociaux seulement par le biais des fondations propres créées dans ce sens.

# 1.3 Place du titulaire de d'emploi dans l'organisation

# Pour la Bulgarie:

Actuellement les parents d'accueil ne sont pas considérés comme partie intégrante d'une structure professionnelle bien déterminée. Le fait qu'ils signent un contrat de travail auprès de la Direction « Assistance sociale » (DAS) n'est pas suffisant pour qu'ils fassent partie de la structure professionnelle de l'Agence d'assistance sociale (AAS) dont la structure territoriale est la DAS.

Le nombre des parents d'accueil ne fait pas partie du nombre total des travailleurs dans l'AAS

La manière dont les parents d'accueil sont considérés est assez significative. En effet, ils sont considérés plutôt comme des clients du système que des collègues des travailleurs sociaux.

#### Pour la Hongrie:

Un parent accueillant (assistant familial) professionnel travaille avec une équipe de conseillers. Son travail est géré par un contrat ou un mandat. Il travaille en s'appuyant sur le soutien des services de protection de l'enfance ou d'autres services sociaux.

Le parent accueillant traditionnel assume, dans le cadre d'un contrat de commission, à la prise en charge au maximum de quatre mineurs (ou de jeune adultes) en comptant également ses propres enfants. La condition nécessaire pour l'exercice du métier, est l'accomplissement d'une formation de 60 heures.

Le parent accuillant professionnel spécial doit être apte à assurer un développement équilibré de l'enfant placé chez lui ; ce sont des enfants qui présentent de graves symptômes psychiques ou asociaux, qui luttent contre des substances psycho-actives et qui demandent des soins spéciaux. Le parent accuillant professionnel spécial doit être apte à aider à la réintégration de l'enfant dans sa propre famille d'origine.

L'autorité qui fait fonctionner le réseau des parents accuillants aide l'assistant familial à accomplir ses fontions, de façon continue; il assure également le contrôle professionnel. Le *consultant de parent accuillant* prépare avec le parent accuillant le projet d'assistance personnelle de l'enfant placé chez lui.

#### Pour la Roumanie:

Les métiers qui concernent le travail social sont presentés en fonction des niveaux d'etudes :

Etudes supérieures (BAC +):

- Assistant social abus, négligence, mauvais traitements
- Assistant social adoption
- Assistant social prévention de l'abandon et réintégration
- Etudes moyennes (BAC) :
- Assistant social niveau moyen
- Animateur socio-éducatif
- Certificat de qualification (BAC -2) :
- Aide au domicile personnes âgées et enfants
- Travailleur social
- Assistant maternel

Les catégories de personnel nécessaires au déroulement de l'activité du secteur d'assistance maternelle sont :

- les assistants sociaux de l'assistant maternel professionnel;
- les assistants sociaux de l'enfant placé à l'assistant maternel professionnel;
- les assistants maternels professionnels;

# 1.4 Evolution prévisible de l'emploi

# Pour la Bulgarie:

Le recrutement des parents d'accueil par des prestataires de services sociaux est possible du point de vue législatif mais la possibilité d'octroyer des moyens financiers pour couvrir les rémunérations du travail exercé ainsi que les frais d'entretien, n'est pas prévue. Si ces difficultés sont résolues, les parents d'accueil pourront faire partie du personnel de prestataire de service social.

#### Pour la Hongrie:

Parmi les différentes formes de prise en charge en structure d'accueil de la protection de l'enfance, le placement en famille d'accueil prend une place de plus en plus grande, conformément à la réglementation européenne.

Le métier de l'assistant familial est en voie de professionnalisation, les contrats de travail atteignent la moyenne de l'occupation générale.

L'activité d'assistant familial devient plus efficace ce qui accélère le processus du placement des enfants au titre de la protection de l'enfance, avec une prise en charge qui vise soit la réintégration en famille biologique, soit l'adoption.

Les enfants à besoins particuliers et spécifiques seront placés chez des assistants familiaux professionnels ayant une formation de prise en charge spéciale.

#### Pour la Roumanie :

Le projet d'ordonnance d'urgence réglemente les services de type familial accordés aux enfants séparés, temporairement ou définitivement, de leurs parents, respectivement, le placement dans la famille élargie, à une personne ou famille du réseau social de l'enfant, le placement à une personne ou famille de soin et le placement à l'assistant maternel.

Le projet d'acte normatif prévoit que le placement se réalise en priorité dans la famille élargie, et dans le cas où cela n'est pas possible, le placement se fera auprès d'une personne du réseau social de la famille de l'enfant et enfin, dans une famille ou personne de soin attestée dans les conditions de la loi.

Les notions de « personne ou famille du réseau social de l'enfant » et de « personne ou famille de soin » sont un élément nouveau, représentant dans le même temps un détail et une nuance de la notion d' « autres familles/personnes » mentionnée dans la Loi no. 272/2004 concernant la protection et la promotion des droits de l'enfant.

La priorité accordée à la famille élargie et aux personnes et familles du réseau social de l'enfant – autres parents, affiliés ou amis avec lesquels l'enfant a développé des rapports d'attachement, a comme prémisse la nécessité de garder l'identité de l'enfant, de maintenir l'enfant dans un milieu qui lui est familier et d'atténuer le plus possible le choc de la séparation avec ses parents.

En ce qui concerne l'assistance maternelle, des dispositions détaillées et claires sont introduites concernant l'évaluation de la capacité d'une personne à devenir assistant maternel, la formation des assistants maternels, l'octroi et le retrait de l'attestation. Est obligatoire l'existence d'une période de preuve pour vérifier si l'enfant qui sera placé va de pair avec l'assistant maternel.

En ce qui concerne le contrat individuel de travail de l'assistant maternel, les changements préconisés sont destinés à éliminer les dissonances existantes jusqu'à présent avec le Code du Travail. Le contrat individuel de travail sera conclu pour une période indéterminée et non pour une période de trois ans, comme c'était le cas jusqu'à présent. Les droits reconnus des assistants maternels comprennent : le droit aux congés payés – un maximum de 35 jours civils par an, le droit aux services de repos pour la période des congés payés, des congés de maladie ou dans le cas d'événements particuliers dans sa vie personnelle ou professionnelle ; dans ces situations, les enfants en placement vont bénéficier de soins chez un assistant maternel de remplacement ou dans le cadre d'un centre résidentiel de type repos. Certains suppléments aux salaires seront accordés, en fonction de la complexité des tâches qui reviennent aux assistants maternels, pour la continuité de leur activité, etc.

Outre les obligations spécifiquement réglementées, qui lui reviennent en ce qui concerne l'éducation et le développement de l'enfant, l'assistant maternel a l'obligation d'informer, dans les 24 heures, la direction générale d'assistance sociale et de protection de l'enfant qui surveille son activité, tout changement survenu dans sa situation (personnelle, familiale ou sociale) qui pourrait influencer son activité professionnelle; il doit aussi participer annuellement aux cours de perfectionnement professionnel organisés par les employeurs.

Un autre élément de nouveauté concerne l'octroi d'une indemnité de placement en quantum de 250 lei, pendant la durée du placement chez une famille ou chez l'assistant maternel. Par l'octroi de cette indemnité, on assure une meilleure couverture des besoins de l'enfant. L'introduction de cette indemnité a été réalisée à la suite des propositions faites de la part des directeurs (Directions Générales d'Assistance Sociale et de Protection de l'Enfant), et suite également à la proposition de l'Association des Directeurs de Services Publics Spécialisés en Assistance Sociale et Protection de l'Enfant. Le paiement de l'indemnité de placement se fait au représentant de la famille du placement ou à l'assistant maternel, ceci remplace la procédure compliquée et difficile de la paie anticipée pour décompte.

On a aussi introduit des sanctions pour le non respect des obligations qui leurs reviennent selon le projet d'ordonnance d'urgence.

# 2.

# Descriptif des activités et des tâches

# professionnelles

# 2.1. Liste des activités et des tâches

	ACCUEIL DE L'ENFANT (prise en compte de ses besoins	A1.T1	Répondre aux besoins physiques de l'enfant
<b>A</b> 1		A1.T2	Répondre aux besoins psychiques de l'enfant
	fondamentaux)	A1.T3	Répondre aux besoins de soins et de sécurité
		A2.T1	Identifier les modalités d'intégration
A2	INTEGRATION DE L'ENFANT (son arrivée dans la famille d'accueil)	A2.T2	Préparer et gérer la fonction et la place de chaque membre de la famille d'accueil
		A2.T3	Permettre à l'enfant accueilli de trouver des repères et de créer sa place dans la famille d'accueil
		A3.T1	Identifier les particularités du développement de l'enfant
	ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF DE L'ENFANT	A3.T2	Accompagner le passage à l'adolescence
		A3.T3	Favoriser l'autonomie et la socialisation de l'enfant et de l'adolescent
A3		A3.T4	Veiller et favoriser les apprentissages sur le plan scolaire
		A3.T5	Accompagner l'enfant et l'adolescent vers l'insertion sociale et/ou professionnelle
		A3.T6	Préparer et accompagner l'enfant ou l'adolescent à la séparation avec la famille d'accueil
		A3.T7	Gérer l'urgence et les situations de crise
	ACCOMPAGNEMENT	A4.T1	Participer au maintien et/ou à la construction des liens de l'enfant avec sa famille (ses parents, sa fratrie)

A4	DE L'ENFANT DANS SES RELATIONS AVEC SES PARENTS (sa famille biologique)	A4.T2	Aider l'enfant à comprendre sa situation d'être élevé par deux pôles familiaux
<b>A</b> 5	TRAVAIL EN EQUIPE	A5.T1	Participer à l'évaluation du placement et à l'évolution des besoins de l'enfant, dans le cadre des réunions d'équipe pluridisciplinaire
		A5.T2	Participer à la mise en œuvre du projet individualisé pour l'enfant dans le respect de l'autorité parentale
		A6.T1	Savoir communiquer
A6	DEVELOPPEMENT D'APTITUDES PROFESSIONNELLES	A6.T2	Savoir se repérer dans le système institutionnel et juridique (du pays)
		A6.T3	Adopter la posture professionnelle

# 2.2 La description des tâches professionnelles

Activité professionnelle A1 : ACCUEIL DE L'ENFANT						
(prise en compte de ses besoins fondamentaux)						
Tâche A1T1 : Répondre aux besoins physiques de l'enfant						
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques				
Opération 1 : mobiliser les ressources matérielles pour accueillir l'enfant ou l'adolescent (créer un espace de vie convenable dans le respect de la personne et de son intimité)  Opération 2 : adapter le cadre de vie, le rythme de vie à l'âge de l'enfant ou de l'adolescent et à son développement  Opération 3 : proposer une hygiène de vie (alimentaire et corporelle) convenable en respectant la personnalité et l'intimité de l'enfant	Mobiliser les ressources matérielles et humaines pour accueillir l'enfant en fonction de ses besoins, de son développement et de son histoire.  Adapter le cadre de vie, le rythme de vie et l'hygiène de vie au développement de l'enfant, en respectant sa personnalité et son intimité.	<ul> <li>Manque de ressources financières pour permettre un accueil convenable</li> <li>Inadaptation de l'espace réservé à l'enfant au sein du foyer de la famille d'accueil</li> <li>Organisation inadaptée de l'espace du foyer d'accueil (prise en charge du handicap)</li> <li>Manque de moyens pour pouvoir disposer de matériel adapté</li> </ul>				
Tâche A1T2 : Répondre aux besoins psychiques de l'enfant						
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •						

Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques
Opération 1 : proposer	Favoriser l'établissement	- Jugement négatif par
à l'enfant une écoute et	de liens répondant aux	rapport à la famille
des moments d'échange et	besoins de l'enfant.	
de partage		- Décalage entre la culture
	Permettre à l'enfant	de la famille d'accueil et la
Opération 2 : préserver	d'exprimer ses émotions	famille biologique
l'image de la famille	et sa vision de la situation.	
biologique (dans la		- Rivalité possible entre la
manière d'en parler et de	Préserver l'image de la	famille d'accueil et la famille
parler à l'enfant de sa	famille biologique de	biologique
famille)	l'enfant et notamment	_
	dans sa manière d'en	- Inaptitude de la famille
Opération 3 : favoriser	parler ou de lui parler.	d'accueil à communiquer de
l'établissement des liens		manière convenable avec
en répondant aux besoins		l'enfant (habitudes
de l'enfant ou de		éducatives, l'absence de
l'adolescent accueilli		communication)
		- Difficultés d'intégration de
		l'enfant liées à son âge et
		ses capacités intellectuelles
	épondre aux besoins de so	
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques
- Opération 1 :	Prendre en compte les	- Lieux de résidence de la
participer à la prévention	besoins de soins primaires	famille d'accueil éloigné,
des risques (adaptée aux	de l'enfant.	privant l'accès rapide aux
activités, à l'âge de l'enfant	D	services médicaux, les
et aux lieux fréquentés)	Réagir de façon efficace	services d'urgence
	en situation d'urgence.	
Opération 2 : assurer		- Manque d'accès à l'eau
les gestes de 1 <sup>er</sup> secours	Identifier et veiller à la	courante pour certaines
en cas d'incident	place de l'enfant dans sa	communes
	famille d'accueil tout au	
Opération 3 : proposer	long du placement ainsi	
un traitement non	qu'à la place de chaque	
discriminatoire par rapport	membre de sa propre	
à d'autres membres de la	famille.	
famille, en respectant la		
place de chacun		

#### Activité professionnelle A2 : INTEGRATION DE L'ENFANT (son arrivée dans la famille d'accueil) Tâche A2T1 : Identifier les modalités d'intégration Description de la tâche Résultats attendus Points critiques Opération 1 : connaître Repérer les difficultés de - Difficultés liées au les particularités du l'enfant et en tenir compte. comportement et à la personnalité de l'enfant bénéficiaire (son histoire, accueilli (timidité, agressivité, son âge, son état de santé isolement... de la part de physique et psychologique

)	l'enfant)	
Opération 2 : prendre connaissance du dispositif de prise en charge de l'enfant ou de l'adolescent (sur le plan de la santé, de l'éducation) et des professionnels qui l'accompagnent	- La réalité de situation d'accueil trop éloignée des attentes et de la construction imaginaire autour de cette activité pour la famille d'accueil	
Tâche A2T2 : Préparer et gérer la fonction et la place de chaque membre de la		

Tâche A2T2 : Préparer et gérer la fonction et la place de chaque membre de la famille d'accueil

Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques	
Opération 1 : préparer les différents membres de	Gérer les conflits d'autorité, de place entre	- Les préjugés	
la famille à l'accueil de l'enfant ou de l'adolescent	l'enfant et les membres de famille d'accueil.	- La diiscrimination	
Opération 2 : veiller à proposer un traitement non discriminatoire par rapport à d'autres membres de la famille		- La persistance d'anciennes méthodes d'éducation (hiérarchie de places et de rôles dans les familles)	
Opération 3 : rassurer et accompagner le parcours de chacun dans l'acceptation de partage d'activités, de temps, des lieux et savoir proposer une gestion de conflits			

Tâche A2T3 : Permettre à l'enfant accueilli de trouver des repères et de créer sa place dans la famille d'accueil

place dans la familie d'accden				
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques		
Opération 1 : identifier	Accompagner l'enfant	- L'accueil d'un enfant pas		
et veiller à la place de	dans son intégration dans	suffisamment préparé par les		
l'enfant ou de l'adolescent	la famille d'accueil (être à	membres de la famille		
accueilli dans la famille,	l'écoute, favoriser le	d'accueil		
tout au long du placement,	dialogue).			
en sachant avoir recours à		- Instauration de rivalités et		
l'équipe pluridisciplinaire		de sentiment de jalousie		
		entre l'enfant accueilli et		
Opération 2 : établir		l'enfant de la famille		
une relation de confiance,		d'accueil		
en permettant à l'enfant				
d'exprimer ses émotions et		- Résistances possibles de la		
sa vision de la situation,		part de différents		
ses opinions		protagonistes de l'accueil		

Opération 3 : repérer les enjeux de l'expérience	
du double attachement	
(deux models éducatifs,	
deux familles)	

Activite professionnelle	A3: ACCOMPAGNEMENT	EDUCATIF DE L'ENFANT		
Tâche A3T1 : Identifier les particularités du développement de l'enfant				
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques		
Opération 1 : proposer à l'enfant un model éducatif, en lien avec le projet personnalisé le concernant, et l'adapter à son histoire familiale, à sa culture, à l'étape de son développement  Opération 2 : être attentif aux aspects relationnel et affectif de la prise en charge de l'enfant  Opération 3 : connaître les différents stades du développement psychoaffectif de l'enfant et les troubles du développement	Proposer à l'enfant un modèle éducatif en lien avec le projet personnalisé le concernant, l'adapter à son histoire familiale, à sa culture, l'étape de son développement.  Permettre à l'enfant d'exprimer ses attentes et ses projets personnels.	- Manque de prise en compte d'avis externes (d'autres professionnels) de la part des parents d'accueil - Contrôle extrême sur l'enfant - Conflit entre l'éducation d'origine et les nouvelles exigences - Surmonter les mauvaises habitudes de l'enfant ou de l'adolescent		
Tâcha AOTO .	A	\ Uadalaaaaa		
	Accompagner le passage à Résultats attendus			
Opération de la tâche Opération 1 : connaître les particularités et les étapes nécessaires à la période de l'adolescence  Opération 2 : permettre à l'adolescent d'exprimer ses attentes et ses projets personnels en proposant des repères et en fixant des limites  Opération 3 : connaître et être attentif à la notion des conduites à risques ou délinquantes (connaitre les organismes chargés de la	Pratiquer l'écoute active envers l'enfant.  Reconnaître les sentiments de l'enfant même lorsque celui-ci est incapable de les verbaliser.	Points critiques  - Comportement hostile de la part des adolescents vis-àvis des parents d'accueil  - Gêne éprouvée par les parents d'accueils pour aborder certains sujets (la sexualité, la drogue, les sujets tabous)		

prévention et de la prise en charge)					
Tâche A3T3 : Favo	oriser l'autonomie et la soc	er l'autonomie et la socialisation de l'enfant			
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques			
Opération 1 :	Accompagner l'enfant	- Méconnaissance des			
transmettre les valeurs, les	dans les apprentissages	particularités culturelles,			
normes et codes sociaux	des règles de vie dans la société.	sociales et ethniques			
Opération 2 : connaître		- Ecart important entre les			
le rôle des parents et la	Responsabiliser l'enfant à	valeurs culturelles et les			
place d'autres adultes dans	travers les activités quotidiennes proposées.	traditions			
la structuration d'identité de l'enfant	quotidieriries proposees.	- Absence d'institutions et			
de remant		des lieux qui facilitent la			
Opération 3 :		sauvegarde de l'identité			
responsabiliser l'enfant en		ethnique et religieuse de			
l'impliquant dans les		l'enfant			
activités quotidiennes de la					
famille (partage des					
tâches)"					
Tâcho A2T4 : Voillor 4	et favorioor lee approptieses	ann aur la plan caolaira			
Description de la tâche	et favoriser les apprentissa Résultats attendus	Points critiques			
Opération 1 : suivre	Repérer les besoins de	- Faible niveau d'études de			
l'enfant ou l'adolescent sur	l'enfant en termes	la famille d'accueil ne			
le plan scolaire, faire le lien	d'apprentissage et se	permettant pas un suivi			
avec les enseignants et	donner les moyens de	adapté			
participer aux réunions de	connaître les outils ou les				
classe)	lieux ressources pour les	- Faible niveau scolaire de			
,	satisfaire.	l'enfant			
Opération 2 : soutenir					
les acquis pédagogiques	Accompagner l'enfant lors	- Accès difficile à certaines			
en proposant son soutien	de son orientation	technologies dans les			
dans les devoirs et sa	professionnelle.	communes isolées			
participation aux activités		Decreet everifie everi			
scolaires		- Respect exagéré ou une			
		négligence totale du système scolaire et des enseignants			
Tâche A3T5 : Accom	npagner l'adolescent vers l'				
	professionnelle				
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques			
Opération 1 : organiser	Permettre à l'enfant de	- Infrastructure de la			
avec l'adolescent les	s'inscrire dans un	commune de résidence de la			
activités périscolaires, les	environnement social, en	famille d'accueil inadaptée			
activités culturelles et les	fonction de son âge.	(ne proposant pas l'accès			
loisirs et stimuler ses	Contribuer à l'accès à	aux activités sportives et culturelles)			
capacités dans ces domaines	l'autonomie de l'enfant.	Cuitui ciics)			
domaines	i autonomic de l'emant.	- Coût élevé des activités			
Opération 2 : soutenir					

l'adolescent dans ses choix et ses projets professionnels, participé à l'orientation scolaire et professionnelle  Opération 3 : soutenir le maintien des relations de l'adolescent avec ses amis et stimuler de nouvelles relations (encourager les activités de loisirs et les activités sportives)  Tâche A3T6 : Préparer et	accompagner l'enfant ou l	- Attitude de l'enfant vers un comportement inactif
	avec la famille d'accueil	
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques
Opération 1 : connaître	Préparer l'enfant à sa	- Non compréhension de la
la notion d'attachement et	future séparation d'avec la	notion d'attachement
de séparation afin de	famille d'accueil.	A - 1111 ( 1
proposer un cadre	A and an arrivation to	- Anxiété éprouvée par
d'accueil et	Accompagner l'enfant	l'enfant au sujet des
d'accompagnement	dans l'acceptation de cette	changements à venir
« suffisamment bon »	séparation.	Difficultée de gestion de
permettant la construction du sentiment de sécurité et		- Difficultés de gestion de sentiments du parent
de stabilité affective et		d'accueil
psychologique de l'enfant		daccacii
ou de l'adolescent		- Gestion de la particularité
ou de l'adolescent		de situation où l'enfant ou
Opération 2 : parler		l'adolescent retourne dans
avec l'enfant ou		sa famille biologique
l'adolescent de l'après		3 4 5
accueil, proposer une		
écoute et des moments		
d'échanges à ce sujet		
,		
	Gérer l'urgence et les situ	
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques
Opération 1 : exprimer	Gérer des situations de	- Gêne à reconnaître
de façon objective, les	crise et faire appel si	ouvertement ses propres
interactions entre les	besoin, à l'équipe	limites et son besoin d'aide =
membres de la famille	pluridisciplinaire.	confusion possible de la part
d'accueil et l'enfant ou		d'assistant familial entre, la
l'adolescent accueilli, en		demande d'aide et
tenant compte du respect		l'incompétence (non
de la parole et des intérêts		professionnalisme)
de chacun		- Réactions inadéquates à la
Opération 2 : faire		situation de crise ou
Opération 2 : faire appel au soutien des		d'urgence de la part du
différents membres de		parent d'accueil
umerents membres de		parent a accuent

l'équipe pluridisciplinaire si	
la situation évolue	- Sous-estimation des
	difficultés (non considération
	de situation d'urgence)

		de situation d'argence)			
Activité professionnelle A4 : ACCOMPAGNEMENT DE L'ENFANT DANS SES RELATIONS AVEC SES PARENTS (sa famille)					
Tâche A4T1 : Participer au maintien et/ou à la construction des liens de l'enfant					
avec sa famille (ses parents, sa fratrie)					
Description de la tâche Résultats attendus Points critiques					
Opération 1 : tenir compte de l'univers social et culturel de l'enfant accueilli sans jugement et sans apprioris  Opération 2 : assurer le maintien de la place réelle et/ou symbolique des parents (référence aux parents à faire ainsi que le partage avec eux d'éléments de la vie quotidienne	Accompagner l'enfant dans la construction de liens avec sa famille biologique.  Contribuer au maintien des liens existants entre l'enfant et sa famille biologique.	- Difficultés rencontrées pour le maintien du contact :  - Manque ou peu d'informations sur la famille  - Jugement négatif par rapport à la famille  - Coût économique élevé de la rencontre  - Refus de la famille de l'enfant  - Décalage entre les cultures de la famille d'accueil et la famille biologique  - Eloignement géographique des parents			
		- Raisons du placement : abus			
Tâche A4T2 : Aider l'enfan	t à comprendre sa situatior	n d'être élevé par deux pôles			
	familiaux				
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques			
Opération 1 : tenir compte dans l'accompagnement de l'enfant des problématiques liées au placement (questions de souffrance, du partage, de la loyauté, des phénomènes d'appartenance et d'identification)	Subvenir aux besoins spécifiques de l'enfant hébergé.	<ul> <li>Perte de confiance en l'adulte</li> <li>Refus ou incapacité de l'enfant d'exprimer ses sentiments</li> <li>Personnalité introvertie ou inhibée (conséquences du vécu traumatique)</li> </ul>			
Opération 2 : tenir					

compte des sentiments de l'enfant ou de l'adolescent au sujet de sa situation et l'aider à exprimer ses émotions		
--	--	--

Activité professionnelle A5 : TRAVAIL EN EQUIPE

Tâche A5T1 : Participer à l'évaluation du placement et à l'évolution des besoins de l'enfant, dans le cadre des réunions d'équipe pluridisciplinaire			
	Résultats attendus		
Description de la tâche		Points critiques	
Opération 1:	Relever des éléments	- Coût économique élevé	
accompagner l'enfant dans	d'observation de	nécessaire aux	
ses relations avec les	l'évolution de l'enfant.	déplacements	
autres membres de			
l'équipe	Informer les collègues sur	- Gestion de documents	
	les évolutions observées.	administratifs concernant le	
Opération 2 : participer		bénéficiaire (gestion de	
à des réunions d'équipe,		contraintes)	
apporter des éléments sur			
le quotidien de la vie de		- Confusion des rôles et de	
l'enfant ou de l'adolescent		fonctions des différents	
		membres d'équipe	
Tâche A5T2 : Participer à	la mise en œuvre du projet	t individualisé pour l'enfant	
dans	s le respect de l'autorité par	rentale	
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques	
Opération 1 : participer	Appliquer les principes de	- Absence de pertinence	
à l'élaboration et à	confidentialité.	dans le projet de départ de	
l'évaluation du projet pour		l'enfant	
l'enfant			
	Etre à l'écoute et être		
	force de propositions.	- Changement fréquent dans	
		- Changement fréquent dans les mesures de protection	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les			
Opération 2 : repérer et			
Opération 2 : repérer et respecter les places, les		les mesures de protection	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les		les mesures de protection - Lourdeur administrative et	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel et être		les mesures de protection - Lourdeur administrative et	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel et être capable de se situer par		les mesures de protection  - Lourdeur administrative et manque de temps	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel et être capable de se situer par rapport aux divers		les mesures de protection  - Lourdeur administrative et manque de temps  - Insuffisance de la	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel et être capable de se situer par		les mesures de protection  - Lourdeur administrative et manque de temps  - Insuffisance de la législation sur la question de	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel et être capable de se situer par rapport aux divers intervenants		les mesures de protection  - Lourdeur administrative et manque de temps  - Insuffisance de la législation sur la question de	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel et être capable de se situer par rapport aux divers intervenants  Opération 3 : appliquer		les mesures de protection  - Lourdeur administrative et manque de temps  - Insuffisance de la législation sur la question de la protection de l'enfance	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel et être capable de se situer par rapport aux divers intervenants		les mesures de protection  - Lourdeur administrative et manque de temps  - Insuffisance de la législation sur la question de la protection de l'enfance  - Connaissances des droits	
Opération 2 : repérer et respecter les places, les fonctions et les responsabilités de chaque professionnel et être capable de se situer par rapport aux divers intervenants  Opération 3 : appliquer les principes de		les mesures de protection  - Lourdeur administrative et manque de temps  - Insuffisance de la législation sur la question de la protection de l'enfance  - Connaissances des droits	

Activité professionnelle A6 : DEVELOPPEMENT D'APTITUDES PROFESSIONNELLES				
Tâche A6T1 : Savoir communiquer				
Description de la tâche Résultats attendus Points critiques				

Opération 1 : connaître les bases de la communication (schéma émetteur/récepteur ; feedback, différents types de communication...)

Opération 2 : repérer les freins à une bonne communication et savoir y remédier

Opération 3 : adopter une communication professionnelle au contexte de l'exercice du métier et aux différents interlocuteurs

S'exprimer de façon pertinente et professionnelle.

Adapter sa communication en fonction des règles établies par le service dans le respect de la discrétion professionnelle.

- Tempérament propice à une bonne communication (diplomatie, calme, patience)
- Insuffisance du temps consacré à la rencontre entre les professionnels
- Bonne connaissance nécessaire des fonctions et des rôles de chaque intervenant
- Capacités de remise en question des approches et aptitudes professionnelles

Tâche A6T2 : Savoir se repérer dans le système institutionnel et juridique (du pays)

pays)				
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques		
Opération 1 : connaître	Se repérer dans le	- Implication suffisante dans		
le contexte législatif et	système de protection	le dispositif de formation		
réglementaire dans les	sociale et connaître ses	d'assistants familiaux		
domaines : droit de la	différentes institutions.	permettant d'acquérir une bonne connaissance		
famille, droits de l'enfant, droits de la protection de		théorique		
l'enfance		triconque		
Terriarioe		- Difficultés matérielles		
Opération 2 : connaitre		d'accès aux informations		
le statut des assistants				
familiaux		- Approche professionnelle		
		de la part de la famille		
		d'accueil (connaître le rôle et		
		les missions de sa fonction)		
Tâche A6	□ Γ3 : Adopter la posture prof	fessionnelle		
Description de la tâche	Résultats attendus	Points critiques		
Opération 1 :	Repérer ses propres	- Difficultés liés à la		
développer des valeurs	besoins professionnels.	personne de l'assistant		
professionnelles : notion du		familial :		
non jugement, sans apriori,		- l'histoire personnelle		
dans l'approche objective		(parcours de vie)		
On faction O		- Risque d'épuisement		
Opération 2 :		- Capacités d'ouverture d'esprit		
développer la capacité d'être à la « bonne		u capiit		
distance professionnelle »		- Difficultés d'ordre financier		
(sans être submergé par		et organisationnel pour la		
les affects et les		mise en place des actions de		

sentiments, savoir prendre du recul)	formation et d'analyse de la pratique
Opération 3 : participer à des actions de formation professionnelle et d'échange sur les pratiques	



#### Pour la Bulgarie :

#### Les difficultés rencontrées :

La difficulté principale en Bulgarie reste toujours le manque de clarté en ce qui concerne la question de la professionnalisation de l'accueil familial – qu'est-ce que « la professionnalisation » veut dire ? (Travail rémunéré, spécialisation ou autre... ?), est-ce qu'elle est nécessaire ? ne corrompe-t-elle pas les soins pour les enfants ?, etc.

Ce métier fait partie du groupe des métiers, dits « non-spécialisés » du point de vue des exigences d'embauche ; en outre, son profil n'est pas encore réglementé de manière suffisamment claire.

#### Les avancées faites :

Le métier « Parent d'accueil » est essentiellement un métier tout nouveau. Les modalités de son exercice contractuel sont réglementées dans la Loi de la protection de l'enfant de 2007. Ce n'est qu'en février 2011 qu'il a été inclus dans la Classification des métiers. Il reste cependant à réglementer les standards professionnels pour le recrutement et la formation des parents d'accueil qui représente un pas en avant vers la professionnalisation de l'accueil familial.

#### Les perspectives :

Grâce aux documents ainsi élaborés, nous pouvons déposer une proposition motivée d'inscription du métier « Parent d'accueil » dans la liste des métiers au niveau national.

# Pour la Hongrie:

#### Les difficultés rencontrées :

La réglementation juridique et le protocole du métier évoquent souvent des situations qui sont loin de la réalité. La famille d'accueil ne reçoit pas de soutien psychologique continuel et approprié. La famille d'accueil doit fonctionner ouvertement ce qui a une influence négative sur l'intimité. La formation de base des assistants familiaux rend difficile l'acquisition des connaissances nécessaires. La société a des préjugés vis-à-vis des assistants familiaux (accueil réalisé par besoin financier). De plus, la personnalité de l'assistant est un critère influent dans le cadre de l'éducation des enfants; or, il n'existe pas de filtre la concernant dans le système de formation.

## Les progrès réalisés :

Les assistants familiaux sont plus compétents, plus formés, psychologiquement plus forts.

# Les perspectives :

L'activité de l'assistant familial, grâce à la formation, gagne en efficacité, ce qui accélère le processus du placement des enfants, avec une prise en charge qui vise soit la réintégration dans la famille biologique, soit l'adoption. Les enfants à besoins particuliers et spécifiques seront placés chez des assistants familiaux professionnels ayant suivi une formation de prise en charge spéciale.

# Pour la Roumanie :

L'élaboration du référentiel métier des professionnels de l'accueil familial en Roumanie a permis d'intégrer l'expérience française dans le cadre de la certification des assistants familiaux conformément aux particularités qui existent en Roumanie.

Même si, en Roumanie, le métier d'assistant familial dispose déjà d'une référence sur les taches et les compétences, la mise à jour des principales activités relatives au métier, des différentes tâches et actions propres à ces activités et l'intégration de l'expérience française est la base qui permettra de définir les compétences et les connaissances respectives, indispensables aux assistants familiaux pour pratiquer leur profession.

Le travail conduit dans le cadre du projet AFUE met en évidence le fait que le métier d'assistant familial est impacté par les évolutions de ce secteur d'activité, par l'évolution de la législation concernant la protection de l'enfant, mais aussi par le développement des services sociaux.

Ce référentiel métier apporte sa contribution et répond aux besoins suivants :

- reconnaissance de l'emploi et de la qualification,
- élaboration des standards communs dans le cadre de l'UE, ce qui valorisera les services proposés et permettra de maintenir la haute qualification des spécialistes. Ainsi, cette catégorie de professionnels deviendra compétitive dans le cadre du marché européen de l'emploi ;
- Orientation vers une diversité dans l'offre des services sociaux,
- Besoin d'élévation des salaires pour que le métier devienne plus attractif.

En termes de compétences, l'assistant familial doit :

- pouvoir répondre aux nouvelles exigences des systèmes législatifs concernant la protection de l'enfant,
- pouvoir s'adapter aux nouvelles conditions du marché et utiliser les possibilités de développement, proposées par ce dernier,
- utiliser de nouvelles méthodes, de nouvelles technologies et des équipements modernes.

L'extraction des compétences comme l'identification des savoirs indispensable à l'exercice du métier se font à partir de ce référentiel métier. Ainsi, le référentiel métier joue donc un rôle important en tant que médiateur entre les différents partenaires intervenant dans la conception et l'élaboration des dispositifs de formation.

Dans le milieu professionnel, le référentiel métier ainsi élaboré peut naturellement être utilisé dans la pratique quotidienne comme outil de management des ressources humaines pour l'évaluation des compétences d'un salarié.

Il est aussi utile comme source d'information pour tous les organismes d'information et d'orientation professionnelle.



# Pour la Bulgarie :

- Loi de la protection de l'enfant
- Règlements d'application de la Loi de la protection de l'enfant
- Loi de formation et qualification professionelles
- Méthode des Conditions et Manières de mise à disposition du service social « Accueil familial », AAS
- Classification nationale des métiers et des fonctions
- Règlement sur les conditions et l'autorisation de présenter une candidature, le choix et la validation des familles d'accueil et l'accueil d'enfants dans leur sein, 2007
- Code du travail

#### Pour la Hongrie :

- Le rôle et la responsabilité des autorités de protection de l'enfance relatifs à la prévention et au traitement de la maltraitance et de la négligence des enfants", Cahier méthodologique du Ministère des Affaires Sociales et de la Famille, recueilli par *Erika Katonáné Pehr* d'après les textes de Mária Herczog, Magda Révész, Irén Mentuszné Terék. 2004. Budapest, Ministère de la Santé, des Affaires Sociales et de la Famille.
- La loi sur la protection de l'enfance a 10 ans http://www.szmm.gov.hu/main.php?folderID=16414
- Décret n° 149/1997 (30/09) sur les autorités de tutelle et du procédé de protection de l'enfance et de tutelle
- Arrêté ministériel n° 15/1998 relatif aux tâches et aux conditions de fonctionnement des institutions d'aide sociale pour l'enfance, des institutions de protection de l'enfance et des personnes assurant des soins personnalisés
- Loi 31/1997 concernant la protection des enfants et la gestion relative à la tutelle
- La tempête de l'adolescence vue par un clinicien Animula 2007.
- Aronson, Elliot : "L'Animal social", Akadémiai Kiadó, 2008.
- Adaptation des rapports professionnels du Service d'aide à la famille et d'aide sociale pour l'enfance "Esztergár Lajos" et des notes de contrôles méthodologiques des services d'aide sociale pour l'enfance du département de Baranya.
- Les constatations et les résultats les plus importants des rapports d'ombudsman relatifs aux services d'aide sociale pour l'enfance ; Famille, Enfant, Jeunesse ; 4/2004
- Bagdy, Emőke: Psycofitness, Animula Kiadó
- Balavány, György: Avec deux mères, Magyar Nemzet (Annexes MN) n° 18/03/2006
- Barnes, Gill Gorell: Thérapie de la famille 2. Famille, thérapie, soins; Animula
- Bede, Nóra Vida, Zsuzsanna : Placement en famille d'accueil en échec ; Famille, Enfant, Jeunesse, n°3/2001
- Beöthy-Fehér, László : Réglementation de l'input (Côté input de la prise en charge de la protection de l'enfance) Famille, Enfant, Jeunesse, n°5/2004, pp. 26-30.
- Berg, Insoo Kim: Thérapie de la famille 5. Consultation avec des familles à problèmes multiples; Animula
- Bowlby, John : La base sûre, Animula Kiadó 2009.
- Büki, Péter Negrea, Vídia : Prise en charge professionnelle des enfants à besoins spécifiques dans le cadre de la protection de l'enfance ; Famille, Enfant, Jeunesse, n° 2/2000. pp. 36-37.
- Büki, Péter : Principes et droits fondamentaux dans l'organisation de la prise en charge des enfants et des jeunes à besoins spécifiques ; Kapocs, n° 1/2/2002, pp. 42–45.

- Byng-Hall, John: Thérapie de famille 9., Mon travail par des *scripts* de famille, Animula 1995.
- Chapman, Gary: Accordé aux adolescents, Harmat Kiadó, 2007.
- Cahiers de thérapie de la famille, 1ère partie ; Animula Kiadó, 2001
- Cseres, Judit : Analyse des prises en charge ultérieures I. ; Kapocs, II/février 2003
- Dr Filó-Dr Katonáné : Droits des enfants, protection de l'enfance ; HVG-ORAC Lapés Könyvkiadó Kft.
- Dr. Filó, Erika Dr. Katonáné dr.Pehr, Erika : Protection de l'enfance, tutelle ; HVG-ORAC Lap- és Könyvkiadó Kft., Budapest 1998
- Dr. Kálmánchey, Márta : Problèmes psychiques des enfants vivant dans une famille d'accueil ; Famille, Enfant, Jeunesse, n° 2/2001. pp. 24-29.
- Feuer, Mária réd. : Théorie et pratique de l'aide à la famille ; Akadémiai Kiadó 2008.
- Fuller, Andrew : Enfants difficiles ; Scolar Kiadó, 2009.
- Fülöpné Andrékó, Klára: Possibilités de traitement des problèmes d'apprentissage et de comportement chez les enfants en famille d'accueil, les difficultés de la prise en charge professionnelle; Kapocs, n° II/6/2003. pp. 46-50.
- Gáspár, Károly: Manuel de protection de l'enfance et de tutelle; KJK KERSZÖV Jogi és Üzleti Kiadó Kft., Budapest, 2003
- Prise en charge professionnelle de protection de l'enfance (Complément d'informations pour étudiants) ; réd. Domszky, András, NCSSZI, Budapest 2005.
- Habony Ferencné: Vie après la naissance Un an et demi dans la vie d'un assistant familial de crise; Famille, Enfant, Jeunesse, n° 4/2003, pp. 21-25
- Hanák, Katalin : Société et protection de l'enfance ; Akadémiai Kiadó, Budapest, 1983, p. 15.
- Herczog, Mária : Les dilemmes de la protection de l'enfance ; Pont Kiadó, Budapest
   1997
- Herczog, Mária : Ensemble ou séparé, Publications économiques et juridiques
- Herczog, Mária : Maltraitance de l'enfant
- Herczog, Mária : Manuel de protection de l'enfance ; KJK KERSZÖV Jogi és Üzleti Kiadó Kft., Budapest, 2003
- Kádas, István: Analyse des habiletés pour assurer les fonctions de l'assistant familial (Cahier méthodologique); Kapocs, avril 2005, pp. 44-50.
- Kernberg, PF : Troubles de personnalité à l'enfance et à l'adolescence, Animula 2000.
- Kothencz, János : De nous... pour nous I. ; Fondation Ágota, Szeged, 2009.
- Králné Szabó, Piroska: Réflexions sur la relation des parents d'accueil et les parents biologiques; Famille, Enfant, Jeunesse, n° 3/1999
- Kulcsár, Mariann: Les évolutions du maintien de contacts des frères et sœurs accueillis dans différents lieux dans le cadre de la prise en charge élémentaire; Kapocs, II/6/2003. pp. 40-45.
- Lerner, Harriet : Nos hôtes non invités, Park Könyvkiadó
- Mérei-Binét : Psychologie de l'enfant, Medicina Könyvkiadó 2004.
- Minuchin, Patricia : De crise en crise, Animula Kiadó 2002.
- Otti Ernőné Mitták, Tünde Herczegh, Ágnes : Analyse de suivi du destin des enfants placés de manière temporaire ; Famille, Enfant, Jeunesse, n° 4/2004, pp. 20-27.
- Payer Istvánné Balogh, Ildikó: Les chances du maintien des contacts biologiques dans le cas des enfants placés dans des réseaux d'assistants familiaux non-gouvernementaux; Kapocs, avril 2004, pp. 60-64.
- Pikó, Bettina: Jeunesse et vices; L'Harmattan 2005.

- Pincus, Lily-Dare, Christopher : Des secrets dans la famille Thérapie de la famille 18, Animula 2007.
- Popper-Ranschburg: Femmes pauvres, hommes pauvres, Saxum Kiadó
- Popper-Ranschburg-Vekerdy-Herskovits: Le secret de notre avenir: l'enfant...,
   Saxum Kiadó
- Ranschburg, Jenő: Embûches sur le chemin, Saxum Kiadó 2007.
- Ranschburg, Jenő: Petit livre pour parents, Saxum Kiadó 2009.
- Ranschburg-Vekerdy: Discussions; Park Könyvkiadó 2007.
- Somfai Balázs : Maintien de contact ; HVG-ORAC Lap-és Könyvkiadó 2008.
- Strasser, Freddie-Randolph, Paul : Cahiers de l'Atelier du Livre Ouvert *Médiation* 2008.
- Szabóné Szilágyi, Zsuzsa Dr. Patkó, Kornélia (réd.): Pouvons-nous vous aider? Guide pratique pour la prise en charge psychologique et les soins de santé des enfants et des jeunes; Association FICE de Hongrie, Budapest, 2001.
- Maltraitance sexuelle dans la famille, Animula
- Szikulai, István Büki, Péter: Les expériences de la transformation du système institutionnel de la protection de l'enfance; Belügyi Szemle n°1/2002, pp. 113-122.
- Szikulai, István: Les questions-clés de l'évolution de la protection de l'enfance hongroise les étapes d'une possible stratégie professionnelle; Kapocs, octobre 2004, pp. 58-64.
- Szöllősi, Gábor : Eléments européens dans la prise en charge sociale et dans la protection des enfants ; Droit Hongrois, 8/1996, pp. 486–490.
- Szöllősi, Gábor : Droit social et de protection de l'enfance ; Université de Pécs Faculté de Droit, Section de Formation Professionnelle, Pécs 1998
- Tóth, Judit Nikoletta: La situation de la prise en charge professionnelle de la protection de l'enfance au 20<sup>ème</sup> siècle; Institut National de la Statistique, Budapest, 2004. p. 30. (+ 25 tableau)
- Autres : Deák, Ferenc : Protection de l'enfance et resocialisation ; Nouvelle Revue Pédagogique, septembre 1997
- Tüski, Anna: Utilisation des méthodes étrangères dans la protection de l'enfance en Hongrie; Kapocs, décembre 2002, pp. 38-44.
- Vajda, Zsuzsanna : Psychologie de l'éducation ; Osiris Kiadó 2005.
- Veczkó, József: Protection de l'enfance, Editeur National des Manuels Scolaires 2007.
- Vekerdy, Tamás: Le psychologue répond de nouveau; Sanoma Kiadó 2005.
- Vekerdy, Tamás : Le parent questionne 2. : Sanoma Kiadó 2008.
- Vekerdy, Tamás : D'où? Où? ; Holnap Kiadó 2007.
- Vida, Zsuzsanna : Maintien de contact entre les enfants vivant en famille d'accueil ; Kapocs, avril 2003, pp. 50-52.
- Winnicott, Donald : Développement affectif et environnement ; Ú-M-K 2004.
- Winnicott, Donald : Enfant, famille, environnement, Animula Kiadó 200.0

#### Pour la Roumanie :

- Autoritatea Națională pentru Protecția Drepturilor Copilului, **Rolul și** responsabilitățile asistenților sociali în protecția și promovarea drepturilor copilului, București : Editura Trei, 2006
- Autoritatea Națională pentru Protecția Drepturilor Copilului, *Drepturile Omului în Protecția Copilului Ghid de Bună Practică*, București 2005.

- Bendit, René (edt), LINII DIRECTOARE, METODOLOGII ŞI INSTRUMENTE PENTRU O ABORDARE ORIENTATĂ SPRE LUMEA REALĂ A SERVICIILOR PENTRU COPIII ÎN SITUAȚII DE RISC, DIN PERSPECTIVĂ SOCIALĂ ŞI PEDAGOGICĂ- Manual teoretic şi practic pentru factorii decizionali şi personalul din domeniu, elaborat în cadrul proiectului "Creşterea calității serviciilor destinate copilului care a săvârşit fapte penale şi nu răspunde penal", Autoritatea Națională pentru Protecția Drepturilor Copilului, București 2009.
- Manual pentru implementarea Legii nr. 272/2004 privind protecția și promovarea Drepturile Copilului București: Vanemonde, 2006
- O'Donnell, Dan; Seymour, Dan, *Protectia Copilului un manual pentru parlamentari,* Autoritatea Națională pentru Protecția Drepturilor Copilului, București 2004
- Shanti, George; van Oudenhoven, Nico, *Actori în îngrijirea familială substitutivă*, Autoritatea Națională pentru Protecția Drepturilor Copilului, București 2009.
- UNICEF, *România și Convenția cu privire la Drepturile Copilului* București : Vanemonde, 2009

## Legislation:

#### Base législative nationale

- Loi no. 272/2004 pour la protection et la promotion des droits de l'enfant ;
- Loi no. 273 / 2004 concernant le régime juridique de l'adoption;
- Loi no. 679/2003 concernant les conditions pour obtenir l'attestation, les procédures d'attestation et le statut de l'assistant maternel professionnel;
- Ordre no. 35/2003 concernant l'adoption des Standards minimaux obligatoires pour assurer la protection de l'enfant chez l'assistant maternel professionnel et le Guide méthodologique pour appliquer ces standards;
- Décision du Gouvernement no. 1437/2004 concernant l'organisation et la méthodologie de fonctionnement de la Commission pour la protection de l'enfant;
- Ordre de l'L'AUTORITÉ NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT no. 288/2006 concernant les Standards minimaux obligatoires pour la gestion du cas dans le domaine de la protection de l'enfant;
- Ordre de l'L'AUTORITÉ NATIONALE POUR LA PROTECTION DES DROITS DE L'ENFANT no. 137/2003 pour l'approbation du programme analytique des programmes de formation professionnelle pour l'assistant maternel professionnel;
- Loi no. 326/2003 concernant les droits dont bénéficient les enfants et les jeunes protégés par les services publics spécialisés pour la protection de l'enfant, les mères protégées et les enfants confiés ou donnés dans le placement à l'assistant maternel professionnel
- Code de la famille.

#### Base législative internationale

- Convention pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales et les protocoles additionnels à cette convention, ratifiée par la Loi no. 30/1994;
- Charte sociale européenne révisée, adoptée à Strasbourg le 3 mai 1996, ratifiée par la Loi no. 74/1999;
- Convention concernant les droits de l'enfant, ratifiée par la Loi no. 18/1990, republiée;

- Protocole facultatif de la Convention concernant les droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie infantile, signé à New York le 6 septembre 2000, ratifié par la Loi no. 470/2001;
- Convention du Conseil de l'Europe concernant le combat contre le trafic d'êtres humains, adoptée le 3 mai 2005, ouverte pour être signée et signée par la Roumanie à Varsovie le 16 mai 2005, ratifiée par la Loi no. 300/2006;
- Convention européenne concernant la citoyenneté, adoptée à Strasbourg le 6 novembre 1997, ratifiée par la Loi no. 396/2002;
- Convention de la Haye du 25 octobre 1980 concernant les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants, ratifiée par la Loi no. 100/1992;
- Convention européenne concernant la reconnaissance et l'exécution des sentences en matière d'assignation des enfants et de rétablissement de l'assignation des enfants, adoptée à Luxembourg le 20 mai 1980, ratifiée par la Loi no. 216/2003;
- Convention de l'Organisation Internationale du Travail no. 182/1999 concernant l'interdiction des plus graves formes du travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, adoptée à la 87-ème session de la Conférence Générale de l'Organisation Internationale du Travail à Genève le 17 juin 1999, ratifiée par la Loi no. 203/2000:
- Mémorandum d'accord entre le Gouvernement de la Roumanie et l'Organisation Internationale du Travail concernant l'élimination du travail de l'enfant, signé à Genève le 18 juin 2002, approuvé par l'Arrêté no. 1156/2002;
- Convention de l'Organisation Internationale du Travail no. 105/1957 concernant l'abolition du travail forcé, ratifiée par la Loi no. 140/1998;
- Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, ratifiées par le Décret no. 83/1975;
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le Protocole concernant la prévention, la répression et la punition du trafic de personnes, spécialement des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ainsi que le Protocole contre le trafic illégal de migrants en voie terrestre, aérienne et maritime, adoptées à New York le 15 novembre 2000, ratifiée par la Loi no. 565/2002;
- Recommandation no. 19/2006 du Conseil de Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres, concernant les politiques qui visent le soutien de la parentalité positive;
- Recommandation no. 5/2005 du Conseil de Ministres du Conseil de l'Europe concernant les droits des enfants institutionnalisés;
- Recommandation no. 1286/1996 de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe concernant une stratégie européenne pour les enfants;
- Résolution no. 97/1996 du Conseil de l'Europe et des représentants des gouvernements des pays membres dans le cadre du Conseil, concernant l'Égalisation de Chances pour les Personnes Handicapées;
- Règles standard de l'ONU concernant l'égalisation des chances pour les personnes à handicap, adoptées à l'occasion de la 48-ème session du 20 décembre 1993 (Résolution 48/96).

# **PARTENAIRES**



















#### **BULGARIE**

Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet) boul. Shipchenski Prohod 69 A, 1574 Sofia - Bulgarie Tel 0035929706206 Fax 0035928722321 http://www.fnpp.uni-sofia.bg Personnes de contact: Nelly PETROVA - DIMITROVA (Email: npetrova\_dimitrova@abv.bg) Hristina OTZETOVA (Email: kristi\_o@abv.bg)

Institut des Activites et des Pratique Sociale (SAPI) Liulin planina 22, A, fl. 2, Bulgaria, Sofia 1606 Tel: 0035928524713 Fax: 0035929533147 Fax: 003592953147
www.sapibg.org
Personnes de contact:
Nadia STOIKOVA (Email: nstoykova@sapibg.org)
Yanitza NEDELCHEVA (Email: nedelcheva.yanitza@gmail.com)

Agence nationale pour l'education et la formation professionnelle (NAVET) Personnes de contact:
Penka NIKOLOVA (Email: p.nikolova@navet.government.bg)

#### FRANCE:

Groupement d'Intérêt Public - Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG)
5 rue Roland Garros, 38320 Eybens - France
Tel 0033456524641
Fax 0033456524650 http://www.ac-grenoble.fr Personnes de contact: Jean Noël PACHOUD (Email: jean-noel.pachoud@ac-grenoble.fr) Catherine CHABOUD (Email: catherine.chaboud@ac-grenoble.fr)

Greta Nord Isère - Centre de formation continue Tel : 0033474280486 www.gretani.com Personne de contact: Mariette CIVIDINO-REYNAUD (Email: mariette.cividino-reynaud@ac-grenoble.fr )

Greta VIVARAIS PROVENCE (Evaluateur) Pôle Les Catalins Montélimar Tel 0033475006126 Fax 0033671109554 Personne de contact: Patrick NICOLAS (Email: patrick.nicolas@ac-grenoble.fr )

#### **HONGRIE:**

Université de Pecs (Hongrie) Szántó Kovács János u. 1/b., 7633. Pécs - Hongrie Tel 003672501500 Fax 003672251100 http://www.pte.hu Personnes de contact: Maria HUSZ (Email: husz@feek.pte.hu)

# **ROUMANIE:**

Association PARTENER - le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de Iasi Str. Vasile Conta, nr. 42, 700106 Iasi - Roumanie Tel 0040232217884 http://www.asociatia-partener.ro Personnes de contact: Catalin ILASCU (Email: catalin@asociatia-partener.ro)

Université «Alexandru Ioan Cuza» de Iasi Bulevardul Carol 1 nr. 11, 700506 Iasi - Roumanie Tel 0040232201028 Fax 0040232210660

http://www.uaic.ro Personne de contact: Contiu SOITU (Email: soitucontiu@yahoo.com)

Direction departementale pour la protection des droits de l'enfant lasi Strada Vasile Lupu, nr. 57A, lasi, Roumanie Tel 0040232477731 www.djpdc.ro
Personne de contact:
Florin ION (Email: florinion@djpdc.ro)

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.